

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1394 15 décembre 2005

SOMMAIRE

A.O.A S.A., Luxembourg	bourg 669	906
AA Services, S.à r.l., Luxembourg 66908	Materis Management Aluminates S.C., Luxem-	
AIG Highstar Capital II Ocean Star Luxembourg,	bourg	907
S.à r.l., Luxembourg 66868	Materis Management Mortiers S.C., Luxembourg 66	906
AIG Highstar Capital II Prism Fund Ocean Star Lu-	Materis Management Peintures S.C., Luxembourg 669	907
xembourg, S.à r.l., Luxembourg 66875	Materis Management Réfractaires S.C., Luxem-	
Assekuranz AG, Luxembourg 66905	bourg	907
Budis Investments, S.à r.l., Luxembourg 66874	Materis Management S.C., Luxembourg 669	907
Continental Investissement, S.à r.l., Luxembourg . 66867	-	896
Deloitte S.A., Luxembourg 66912	OCM Luxembourg Principal Holdings, S.à r.l., Lu-	
E-Media S.A., Luxembourg 66908	xembourg	882
ECS, Ebenis Commercial Solution S.A., Luxem-	P.F.O., Participation-Financement Outremer S.A.,	
bourg 66889	Luxembourg	906
Epoque Solutions S.A., Luxembourg 66908	Pamalux S.A., Luxembourg 669	905
European Real Estate Joint Venture Company,	Pamalux S.A., Luxembourg	909
S.à r.l., Niederanven 66890		909
(La) Financière Aspelt S.A., Luxembourg 66910		909
Financière Cavok S.A., Luxembourg 66909	S.D.A. S.A., Luxembourg	890
Hodali, S.à r.l., Luxembourg 66908		905
Jet Promotion S.A., Luxembourg 66906	Sebit S.A., Luxembourg	881
Kolarinvest S.A., Luxembourg 66912	Société Portugal Luxembourg S.A., Luxembourg 669	908
Korinvest S.A., Luxembourg 66865	SWL, S.à r.l., Luxembourg	905
MATSC S.C., Luxembourg 66907		909
Master Cars, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 66866		866
Materis Management Adjuvants S.C. Luxem-	-	

KORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 103.491.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10336, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(068147.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



YELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 11.141.575,20.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 82.672.

Suite à la décision de l'Associé Unique datée du 9 juin 2005, le siège social de la société a été transféré, avec effet au 30 mars 2005, du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour YELL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067763.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MASTER CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4084 Esch-sur-Alzette, 7, rue François Donven. R. C. Luxembourg B 109.793.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Rafi Bedros Poutchkian, employé privé, demeurant à L-5570 Remich, 35 Stadtbredimus.
- 2. Monsieur Zvi Goffer, gérant de société, demeurant à L-4084 Esch-sur-Alzette, 7, rue François Donven, non présent, ici représenté par Monsieur Rafi Bedros Poutchkian, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2005, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

- Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de MASTER CARS, S.à.r.l.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de voitures d'occasions.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt quatre (124,-) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit

1. Monsieur Zvi Goffer, prénommé	50 parts
2. Monsieur Rafi Bedros Poutchkian, prénommé	50 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.



- Art. 8. La société est administrée et valablement par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
 - Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Zvi Goffer, prénommé.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Rafi Bedros Poutchkian, prénommé.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4084 Esch-sur-Alzette, 7, rue François Donven.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R.B. Poutchkian, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2005, vol. 908, fol. 93, case 11. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juillet 2005.

A. Biel.

(071127.3/203/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

CONTINENTAL INVESTISSEMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 41.177.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 6 août 1982, acte publié au Mémorial C n° 569 du 4 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 256 du 27 mai 1997. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 27 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 749 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTINENTAL INVESTISSEMENT. S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(067770.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



AIG HIGHSTAR CAPITAL II OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 109.798.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AIG HIGHSTAR CAPITAL II OCEAN STAR (GIBRALTAR) Limited, a company established under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, duly represented by Mr Michiel Castiel, acting as alternate Director, duly authorised,

here represented by Mr Steven Curfs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Gibraltar on July 14, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of AIG HIGHSTAR CAPITAL II OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.
- 3.5. The Company is intended to be a disregarded entity for United Stated federal income tax purposes and any applicable United States state and local income tax purposes.



Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.



Subscription - Payment

Thereupon, AIG HIGHSTAR CAPITAL II OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, the surplus of such contribution, consisting of ten thousand five hundred Euro (EUR 10,500.-) being affected to a share premium account of the Company, so that the amount of twenty-three thousand Euro (EUR 23,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand four hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The number of managers is fixed at one (1);
- 2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Mr Carl Speecke, born on 5 March, 1964 in Courtrai, Belgium, commercial engineer, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - 3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A Comparu:

La Société AIG HIGHSTAR CAPITAL II OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, une société régie par les lois du Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, dûment représentée par Monsieur Michiel Castel, actant en tant qu'administrateur remplaçant,

ici représentée par Monsieur Steven Curfs, juriste dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar le 14 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIG HIGHSTAR CAPITAL II OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou



entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.
- 3.5. La Société est conçue pour être une entité non-soumise aux impôts sur le revenu des Etats-Unis et toute autre impôt local et d'état applicable.

Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).
 - 7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou, si il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut



aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.



VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

AIG HIGHSTAR CAPITAL II OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, le surplus de ce versement, consistent de dix mille cinq cents euros (EUR 10.500,-) étant affecté à un compte de prime d'émission de la Société, de sorte que la somme de vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à un (1);
- 2. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars, 1964 à Courtrai, Belgique, ingénieur commercial, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: S. Curfs, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2005, vol. 432, fol. 47, case 3. – Reçu 230 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Luxembourg, le 4 août 2005.

J. Elvinger.

(071165.3/242/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 96.903.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1304 du 8 décembre 2003, modifiée par-devant le même notaire en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 10 du 5 janvier 2004 et modifiée en date du 13 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n° 13 du 6 janvier 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BUDIS INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(067773.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



AIG HIGHSTAR CAPITAL II PRISM FUND OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 109.799.

STATUTES

In the year two thousand five, on the fifteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AIG HIGHSTAR CAPITAL II PRISM FUND OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, a company established under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, duly represented by Mr. Michael Castiel, acting as alternate Director, duly authorised,

here represented by Mr. Steven Curfs, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Gibraltar on July 14, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of AIG HIGHSTAR CAPITAL II PRISM FUND OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.
- 3.5. The Company is intended to be a disregarded entity for United Stated federal income tax purposes and any applicable United States state and local income tax purposes.



Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.



Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.
- 12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital
- 15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. - General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.



Subscription - Payment

Thereupon AIG HIGHSTAR CAPITAL II PRISM FUND OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, represented as stated hereabove, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, the surplus of such contribution, consisting of ten thousand five hundred euro (EUR 10,500.-) being affected to a share premium account of the Company, so that the amount of twenty-three thousand euro (EUR 23,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The number of managers is fixed at one (1);
- 2. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
- Mr. Carl Speecke, born on 5 March, 1964 in Courtrai, Belgium, commercial engineer, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
 - 3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

La Société AIG HIGHSTAR CAPITAL II PRISM FUND OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, une société régie par les lois du Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, dûment représentée par Monsieur Michael Castel, actant en tant qu' administrateur remplaçant,

ici représentée par Monsieur Steven Curfs, juriste dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Gibraltar le 14 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1er. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIG HIGHSTAR CAPITAL II PRISM FUND OCEAN STAR LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou



entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.
- 3.5. La Société est conçue pour être une entité non-soumise aux impôts sur le revenu des Etats-Unis et toute autre impôt local et d'état applicable.

Art. 4. Durée

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant unique, ou, si il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut



aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.



VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

AIG HIGHSTAR CAPITAL II PRISM FUND OCEAN STAR (GIBRALTAR) LIMITED, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, le surplus de ce versement, consistent de dix mille cinq cents euros (EUR 10.500,-) étant affecté à un compte de prime d'émission de la Société, de sorte que la somme de vingt-trois mille euros (EUR 23.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre de gérants est fixé à un (1);
- 2. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars, 1964 à Courtrai, Belgique, ingénieur commercial, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
 - 3. Le siège social de la Société est établi à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire. Signé: S. Curfs, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 juillet 2005, vol. 432, fol. 47, case 5. – Reçu 230 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Luxembourg, le 4 août 2005.

J. Elvinger.

(071167.3/242/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

SEBIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 99.078.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 juin 2005

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10222. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067850.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 109.801.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware (United States), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States) and registered with the Trade Register of Delaware under number 3 985 996.

The here above appearing is represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal dated 11 July 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.
- 2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

3. Object

3.1 The objects of the Company are to invest in a portfolio of domestic or foreign securities or similar instruments, including but not limited to shares, warrants and equity securities, bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any other agreements relating to such portfolio and to grant and receive pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2 The Company may also:

- (a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of notes (including asset linked notes), bonds, promissory notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;
- (b) advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or other companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

(c) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the



Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of any applicable law;

- (d) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;
 - (e) enter into agreements, including, but not limited to:
- 1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements, selling agreements and other contracts for services;
- 2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), and (e) 1 above; and
- 3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d), (e) 1 and 2 above.
- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, enter into all transactions agreements and arrangements which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital

- 5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares. Each Share has a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred.
 - 5.3 All Shares will have equal rights.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.
- 7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III. - Management

8. Management

- 8.1 The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers» or the «Managers»). The members of the Board of Managers need not be shareholders.
- 8.2 They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.
- 8.3 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with article 12 of the Articles.
- 8.4 Towards third parties, the general power of representation of the Company is granted to any two Managers as provided by article 8 of the Articles, and pursuant to article 191bis paragraph 5 of the Law, any deed, agreement or generally any document executed in compliance with articles 8 and 10 of the present Articles are valid and binding visà-vis third parties. The exercise of the general power of representation by any two Managers does not require prior approval by the Board of Managers acting collectively.

9. Powers of the board of managers

In dealing with third parties and without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

11. Delegation and agent of the board of managers

- 11.1 Any two Managers, acting jointly, may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 Any two Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.



12. Meeting of the board of managers

- 12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 12.2 Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another member as his proxy. A member of the Board of Managers may also appoint another member to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by more than half of the members of the Board of Managers, present or represented.
- 12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.5 Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by more than half of the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.
- 12.6 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any two members of the Board of Managers or by any person nominated by any two members or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

- 13.1 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.
- 13.2 In particular, the general meeting of the Shareholders is authorized to amend the Articles of the Company, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of its Shareholders.
- 13.3 Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.
- 13.4 In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and its decisions recorded are in minutes or drawn-up in writing.

14. Holding of general meetings

- 14.1 Shareholders meetings may always be convened by any two Managers, failing which by Shareholders representing more than half of the capital of the Company.
- 14.2 The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.
- 14.3 Should the Company have more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year on the first Friday of June.
- 14.4 Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers

15. Majorities

- 15.1 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the Share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.
- 15.2 Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, in accordance with any provisions of the Law.
- 15.3 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Business year

16. Business year

- 16.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- 16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Distribution right of shares

- 17.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 17.2 From the net profit thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.



- 17.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 17.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the Shareholders.

Chapter VI. - Liquidation

18. Causes of Dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19. Liquidation.

- 19.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.
- 19.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

20. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as members of the Board of Managers for an undetermined period:
- Mr Caleb Kramer, 1, Ropemaker Street, 31st floor, City Point, London EC2Y 9AW, United Kingdom;
- Mr Ronald Beck, 1301, avenue of Americas, 38th floor, New York, New York 10019, USA;
- Mr Kenneth Liang, 333, South Grant avenue, 28th floor, Los Angeles, California 90071, USA;
- Mr Jordon Kruse, 333, South Grant avenue, 28th floor, Los Angeles, California 90071, USA;
- Mr James Van Steenkiste, 1, Ropemaker Street, 31st floor, City Point, London EC2Y 9AW, United Kingdom; and
- Mr Peter Gerrard, 34, Domaine de Brameschof, L-8290 Kehlen, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, B.P. 2501, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.



A comparu:

OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis), ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis) et inscrite auprès du Registre de Commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3 985 996.

La comparante ci-dessus est ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 juillet 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.
- 2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

3. Objet

3.1 Les objets de la Société sont d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments, luxembourgeois ou étrangers tels que, mais sans que cela soit limitatif, des actions, warrants et autres titres représentatifs de capital, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles que soient les modalités d'acquisition notamment, sans que ceci soit limitatif, l'acquisition par voie d'achat ou suite à l'exercice de sûretés.

3.2 La Société peut également:

- (a) réunir des fonds, et notamment émettre des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations traçantes), des billets à ordre, des titres de créance et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;
- (b) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- (c) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par toute loi applicable;
- (d) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;
 - (e) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:
- 1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;
- 2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) (d) et (e)1 ci-dessus;



3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) (d) et (e)1 et 2 ci-dessus.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.
- 7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Titre III. - Gérance

8. Gérance

- 8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement Associés.
- 8.2 Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.
- 8.3 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément à l'article 12 des Statuts.
- 8.4 Envers les tiers, le pouvoir général de représentation de la Société est conféré à deux Gérants tel que stipulé à l'article 8 des Statuts, et en vertu de l'article 191bis paragraphe 5 de la Loi, tout acte, contrat ou généralement tout document exécuté en conformité aux articles 8 et 10 sont valables et créeront des obligations à la charge de la Société vis-à-vis des tiers. L'exercice du pouvoir général de représentation par deux Gérants ne requiert pas l'approbation préalable du Conseil de Gérance agissant collectivement.

9. Pouvoirs du conseil de gérance

Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social.

10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

11. Délégation et agent du conseil de gérance

- 11.1 Deux Gérants agissant conjointement peuvent déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Deux Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance

- 12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.
- 12.2 Tout membre du Conseil de Gérance est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre membre, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un email ou d'une lettre. Un membre du Conseil de Gérance pourra également nommer par téléphone un autre membre pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance, présent ou représenté.



- 12.4 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.5 Des résolutions du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par plus de la moitié des membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance physiquement tenue.
- 12.6 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par deux des Gérants ou par toute personne désignée par les deux Gérants ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

- 13.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.
- 13.2 L'assemblée générale des Associés est notamment compétente pour modifier les Statuts de la Société, changer la nationalité de la Société et augmenter les engagements de ses Associés.
- 13.3 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui.
- 13.4 Lorsqu'un Associé détient toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

14. Tenue d'assemblées générales

- 14.1 Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par deux membres du Conseil de Gérance, à défaut par les Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.
- 14.2 La tenue d'assemblée générale n'est pas obligatoire, quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingtcinq. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.
- 14.3 Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq Associés, il devra être tenu, chaque année, une assemblée générale le premier vendredi du mois de juin.
- 14.4 Quel que soi le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des Associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

15. Majorités

- 15.1 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associées sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- 15.2 Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 15.3 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. - Exercice social

16. Exercice social

- 16.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- 16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Droit de distribution des parts

- 17.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 17.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 17.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
- 17.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. - Liquidation

18. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.



19. Liquidation

- 19.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.
- 19.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

20. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait réf.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC

500 parts sociales

500 parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, OCM LUXEMBOURG PRINCIPAL HOLDINGS, LLC, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée pour une durée indéterminée:
- M. Caleb Kramer, 1, Ropemaker Street, 31st floor, City Point, Londres EC2Y 9AW, Royaume-Uni;
- M. Ronald Beck, 1301, avenue of Americas, 38th floor, New York, New York 10019, Etats-Unis;
- M. Kenneth Liang, 333, South Grant avenue, 28th floor, Los Angeles, Californie 90071, Etats-Unis;
- M. Jordon Kruse, 333, South Grant avenue, 28th floor, Los Angeles, Californie 90071, Etats-Unis;
- M. James Van Steenkiste, 1, Ropemaker Street, 31st floor, City Point, Londres EC2Y 9AW, Royaume-Uni; et
- M. Peter Gerrard, 34, Domaine de Brameschof, L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg.

En vertu de l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, BP 2501, L-1882 (Grand-Duché de Luxembourg). Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, vol. 149S, fol. 37, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 29 juillet 2005. J. Elvinger.

(071200.3/211/477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

ECS, EBENIS COMMERCIAL SOLUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.550.

Constituée par-devant Me Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 12 février 1999, acte publié au Mémorial C n° 333 du 11 mai 1999, modifié par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 avril 2004, acte publié au Mémorial C n° 732 du 15 juillet 2004, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 avril 2005, acte non encore publié.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour ECS, EBENIS COMMERCIAL SOLUTION S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(067807.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



S.D.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 25.330.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hesperange, en date du 19 décembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 88 du 3 avril 1987, modifiée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 176 du 9 avril 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1996, acte publié au Mémorial C n° 448 du 11 septembre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 janvier 1997, acte publié au Mémorial C n° 257 du 27 mai 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 1er décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 205 du 2 avril 1999, modifiée par acte sous seing privé du 28 juin 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n° 818 du 4 novembre 1999, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 décembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 139 du 11 février 2000, modifié par-devant le même notaire en date du 13 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 810 du 6 novembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2005, réf. LSO-BG08222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour S.D.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(067787.3/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.).

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 97.795.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COM-PANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 97.795, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Notary Joseph Elvinger, prenamed and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended, in particular the name of the Company has been changed from KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. into EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., pursuant to a deed drawn up by the Notary Joseph Elvinger, pre-named, on 13 April 2005 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, pre-named.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of units held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

- II. It appears from the attendance list, that the five hundred (500) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.
- III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.
 - IV. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

- 1) To amend article 3.1 of the Articles by deleting any reference to the name of a specific German company, which shall now read as follows:
- «3.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in real estate related companies located in Luxembourg, Germany or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.»
- 2) To convert the five hundred (500) existing shares into five hundred (500) shares of class C (the «Class C Shares») with the same equal nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;



- 3) To set up a share premium account into which any premium paid on any share will be transferred, in accordance with article 5.2 of the Articles;
- 4) To increase the issued share capital of the Company with an amount of seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-) by creating and issuing three hundred (300) new Class C Shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «New Class C Shares») subject to the payment of a share premium in the amount of nine million fifty nine thousand and five hundred Euro (EUR 9,059,500.-);
- 5) To record the subscription and full liberation of the New Class C Shares and the share premium to be paid up by contribution in kind consisting of receivable corresponding to the aggregate amount of principal of interest free advance granted to the Company by BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, having its statutory office at 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA and registered with the Trade Register of Delaware under number 3733486 (the «Subscriber») prior to 31 December 2004, for a total amount of nine million and sixty-seven thousand Euro (EUR 9,067,000.-);
- 6) To amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:
- «5.1. The corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares of class C with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Class C Shares»).

The holders of the Class C Shares are together referred to as the «Class C Shareholders».

The Company can issue additional shares of class A (the «Class A Shares») and/or class B (the «Class B Shares») from time to time by way of resolutions of the shareholders of the Company. Upon issue of Class A Shares, the holders of Class A Shares will be hereafter referred to as «Class A Shareholders» and upon issue of Class B Shares, the holders of Class B Shares as «Class B Shareholders». Until issue of Class A Shares and/or Class B Shares, the Class C Shareholders are also referred to as the «Shareholders» and the Class C Shares as the «Shares». Upon issue of Class A Shares and/or Class B Shares, the holders of Class C Shares, Class A Shares and/or Class B Shares will be hereafter referred to as the «Shareholders», and the Class C Shares, the Class A Shares and/or the Class B Shares as the «Shares».

- 7) To amend article 5.3 of the Articles by referring to the various class of shares and providing that Shares can be redeemed by the Company, which shall now read as follows:
- «5.3. Unless otherwise provided in the Articles, all Shares have equal rights. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own Class C Shares.»
 - 8) To resolve to set the business year of the Company from the first day of July to the last day of June of the next year;
 - 9) To resolve to shorten the current business year running from 1st January to 31 December 2005 to 30 June 2005;
- 10) To amend new article 15.1 (following renumbering under item 8) of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

«The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of each year.»

- 11) To approve, in compliance with article 189 of the law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended from time to time (the «Law»), the possible entry of GPT MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED, having its registered office at Level 4, 30 The Bond, 30, Hickson Road, Millers Point, New South Wales (ACN 113 510 188) (GPT HOLDINGS) or GPT MANAGEMENT LIMITED, as responsible entity of the general Property Trust (ARSN 090 110 357) having its registered office at Level 4, 30 The Bond, 30, Hickson Road, Millers Point, New South Wales (GPT MANAGEMENT and, together with GPT HOLDINGS, hereafter referred to as GPT), or any subsidiary, corporation or partnership in which GPT HOLDINGS or GPT MANAGEMENT has a direct or indirect interest, even not substantial, or any corporation or partnership being a direct or indirect shareholder of GPT HOLDINGS or GPT MANAGEMENT or any entity belonging to the GPT GROUP, as new shareholder of the Company by way of subscribing or acquiring Class A Shares issued or to be issued by the Company;
 - 12) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13.2 of the Articles:

First resolution

The shareholders resolve to amend article 3.1 of the Articles by deleting any reference to the name of a specific German company, which shall now read as follows:

«3.1. The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in real estate related companies located in Luxembourg, Germany or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.»

Second resolution

The shareholders resolve to convert the five hundred (500) existing shares into five hundred (500) Class C Shares, with the same equal nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The shareholders resolve to set up a share premium account into which any premium paid on any share will be transferred, in accordance with article 5.2 of the Articles.



Fourth resolution

The shareholders resolve to increase the issued share capital of the Company with an amount of seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-) by creating and issuing three hundred (300) New Class C Shares, subject to the payment of a share premium in the amount of nine million fifty nine thousand and five hundred Euro (EUR 9,059,500.-).

Fifth resolution

The shareholders accept the subscription of the New Class C Shares by the Subscriber and records the full liberation of the New Class C Shares, together with the share premium by contribution in kind as follows:

Subscriptions and Description of the contribution in kind:

The Subscriber, here represented by Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny (Belgium), by virtue of an application form for conversion/proxy given under private seal dated 21 June 2005 declared to subscribe to the New Class C Shares for an amount of seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-), subject to the payment of a share premium in the amount of nine million fifty nine thousand and five hundred Euro (EUR 9,059,500.-) and to have them fully paid up by contribution in kind, consisting of receivable corresponding to the aggregate amount of principal of interest free advance granted prior to 31 December 2004 to the Company by the Subscriber for a total amount of nine million and sixty-seven thousand Euro (EUR 9,067,000.-).

Documents evidencing the valuation of the contribution in kind.

The Subscriber and the Company have reviewed the following documents:

- a copy of the interest free advance granted prior to 31 December 2004 to the Company by the Subscriber (the «Advance»);
- an application form for conversion from the Subscriber dated 21 June 2005 and certifying the value of the receivable deriving from the Advance (the «Contributed Receivable»); and
- a certificate of managers dated 21 June 2005 certifying that the value of the Contributed Receivable equal an aggregate amount of nine million and sixty-seven thousand Euro (EUR 9,067,000.-) corresponding to the value of the New Class C Shares to be issued in consideration for seven thousand and five hundred Euro (EUR 7,500.-), together with the share premium of an amount of nine million fifty nine thousand and five hundred Euro (EUR 9,059,500.-).

On the basis of these documents, acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as shareholder of the Company by reason of the here above described contribution in kind, the shareholders expressly agree with the description of the contribution in kind, its valuation, the effective conversion of the Contributed Receivable, and confirmation of the validity of the subscription and payment.

Following the forms above the undersigned notary has been provided with the proof of the ownership and the value of the Contributed Receivables for an aggregate amount of nine million and sixty-seven thousand Euro (EUR 9,067,000). Effective implementation of the contribution in kind.

The Subscriber, here represented as mentioned above, declares that:

- it is the sole creditor of the Contributed Receivable and it has the power to dispose of such receivable, legally and conventionally freely transferable;
 - the Advance has already been executed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Receivable be transferred to it/him;
- the transfer of the Contributed Receivable will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Class C Shares; and
- all further formalities shall be carried out in Grand Duchy of Luxembourg in order to duly formalise the transfer of the Contributed Receivable and to render it effective anywhere and toward any third party.

Sixth resolution

The shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

«5.1. The corporate capital is fixed at twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares of class C with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Class C Shares»).

The holders of the Class C Shares are together referred to as the «Class C Shareholders».

The Company can issue additional shares of class A (the «Class A Shares») and/or class B (the «Class B Shares») from time to time by way of resolutions of the shareholders of the Company. Upon issue of Class A Shares, the holders of Class A Shares will be hereafter referred to as «Class A Shareholders» and upon issue of Class B Shares, the holders of Class B Shares as «Class B Shareholders». Until issue of Class A Shares and/or Class B Shares, the Class C Shareholders are also referred to as the «Shareholders» and the Class C Shares as the «Shares». Upon issue of Class A Shares and/or Class B Shares, the holders of Class C Shares, Class A Shares and/or Class B Shares will be hereafter referred to as the «Shareholders», and the Class C Shares, the Class A Shares and/or the Class B Shares as the «Shares».

Seventh resolution

The shareholders resolve to amend article 5.3 of the Articles by referring to the various class of shares and providing that Shares can be redeemed by the Company, which shall now read as follows:

«5.3. Unless otherwise provided in the Articles, all Shares have equal rights. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own Class C Shares.»

Eighth resolution

The shareholders resolve to set the business year of the Company from the first day of July to the last day of June of the next year.



Ninth resolution

The shareholders resolve to shorten the current business year running from 1st January to 31 December 2005 to 30 June 2005.

Tenth resolution

The shareholders resolve to amend new article 15.1 (following renumbering under item 8) of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

«The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of the next each year.»

Eleventh resolution

The shareholders approve, in compliance with the Law, the possible entry of GPT HOLDINGS or GPT MANAGEMENT, or any subsidiary, corporation or partnership in which GPT HOLDINGS or GPT MANAGEMENT has a direct or indirect interest, even not substantial, or any corporation or partnership being a direct or indirect shareholder of GPT HOLDINGS or GPT MANAGEMENT or any entity belonging to the GPT GROUP including but not limited to GPT EUROPE, S.à r.l., as new shareholder of the Company by way of subscribing or acquiring Class A Shares issued or to be issued by the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ninety seven thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, constituée initiallement sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVEST-MENTS, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 8 décembre 2003 par le notaire Joseph Elvinger, précité et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier la dénomination de la Société a été changée de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. en EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., en vertu d'un acte reçu le 13 avril 2005 par le notaire Joseph Elvinger, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Rachel Uhl, précitée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

- l. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiement sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.
- III. Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.
 - IV. L'ordre du jour de l'as semblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modifier l'article 3.1 des Statuts en supprimant toute référence à la dénomination spécifique d'une société allemande, lequel sera dorénavant libellé tel qu'il suit:
- «3.1. La Société a pour objet l' acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des sociétés immobilières, luxembourgeoises, allemandes ou relevant de toutes autres juridictions, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.»
- 2. Convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales C») avec la même valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune;



- 3. Ouvrir un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée, conformément à l'article 5.2 des Statuts;
- 4. Augmenter le capital de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) par la création et l'émission de trois cents (300) nouvelles Parts Sociales C, ayant les mènes droits et obligations que les parts existantes et d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales C»), sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions cinquante-neuf mille cinq cents euros (9.059.500,- EUR);
- 5. Enregistrer la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales C et de la prime d'émission y afférente, par un apport en nature consistant en une créance correspondant au montant total des avances sans intérêt consenties avant le 31 décembre 2004 à la Société par BABCOCK & BROWN KIEL INVESTMENTS LLC, une société de droit du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis et inscrite auprès du registre de commerce de l'Etat du Delaware sous le numéro 3733486 (le «Souscripteur») pour un montant total de neuf million soixante-sept mille euros (9.067.000,- EUR);
- 6. Modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social afin de refléter les décisions prises et d'adapter les définitions qui suivent, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- «5.1. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Parts Sociales C»).

Les détenteurs de Parts Sociales C sont définis ci-après comme les «Associés de Classe C».

- La Société peut en outre émettre à tout moment des parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A») et/ou de classe B (les «Parts Sociales B») par décision des Associé de la Société. Dès émission de Parts Sociales A, les détenteurs de Parts Sociales A seront définis ci-après comme les «Associés de Classe A» et lors de l'émission de Parts Sociales B, les détenteurs de Parts Sociales B seront définis ci-après comme les «Associés de Classe B». jusqu'à l'émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B, les Associés de Classe C sont définis ci-après comme «les «Associés» et les Parts Sociales C comme les «Parts Sociales». Dès émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B, les détenteurs de Parts Sociales C, de Parts Sociales A et/ou B seront définis ci-après comme les «Associés», et les Parts Sociales C, les Parts Sociales A et/ou B comme les «Parts Sociales».
- 7. Modifier l'article 5.3 des Statuts en faisant référence aux différentes classes de parts sociales et stipulant que les Parts Sociales peuvent être rachetées par la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
- «5.3. Sauf disposition contraire des Statuts, toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. La Société, pourra, dans la mesure et sous les termes autorisés par la Loi, racheter ses propres Parts Sociales C.»
 - 8. Fixer la durée de l'exercice social de la Société du premier juillet au trente juin de l'année suivante;
 - 9. Raccourcir la durée du présent exercice social courant du 1er janvier au 31 décembre 2005, au 30 juin 2005;
- 10. Modifier le nouvel article 15.1 (suite à la renumérotation prévue au point 8) des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé tel qu'il suit:
 - «L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»
- 11. Approuver, conformément à l'article 189 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'entrée possible de la société GPT MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au Level 4, 30 The Bond, 30, Hickson Road, Millers Point, New South Wales (ACN 113 510 188) (GPT HOLDINGS) ou GPT MANAGEMENT LIMITED, en qualité d'entité responsable du Trust Propriété générale (general Property Trust) (ARSN 090 110 357) ayant son siège social au Level 4, 30 The Bond, 30, Hickson Road, Millers Point, New South Wales (GPT MANAGEMENT, et, ensemble avec GPT HOLDINGS, ci-après repris comme (GPT), ou toute filiale, société ou partnership dans lequel GPT HOLDINGS ou GPT MANAGEMENT a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés ou partnerships, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de GPT HOLDINGS or GPT MANAGEMENT, ou encore à toutes sociétés appartenant au mène groupe GPT, comme nouvel associé que la Société par la souscription ou l'acquisition de Parts Sociales A émises ou à émettre par la Société;
 - 12. Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 13.2 des Statuts.

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 3.1 des Statuts en supprimant toute référence à la dénomination spécifique d'une société allemande, lequel sera dorénavant libellé tel qu'il suit:

«3.1. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des sociétés immobilières, luxembourgeoises, allemandes ou relevant de toutes autres juridictions, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.»

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes en cinq cents (500) Parts Sociales C, avec la même valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune.

Troisième résolution

Les associés décrient d'ouvrir un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée, conformément à l'article 5.2 des Statuts.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société d'un montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales C, sous réserve du paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions cinquante-neuf mille cinq cents euros (9.059.500,- EUR).



Cinquième résolution

Les associés décident d'accepter la souscription des nouvelles Parts Sociales G par le Souscripteur et d'enregistrer la libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales C avec la prime d'émission, par apport en nature, comme suit:

Souscription et Description de rapport en nature:

Le Souscripteur, ici représenté par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu d'une lettre d'application/procuration sous seing privé du 21 juin 2005 émise en vue de la conversion en juin 2005 a déclaré souscrire les Nouvelles Parts Sociales C pour un montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de neuf millions cinquante-neuf mille cinq cents euros (9.059.500,- EUR) et libérer cellesci par apport en nature consistant en une créance correspondant au montant total des avances sans intérêt consenties avant le 31 décembre 2004 à la Société par le Souscripteur pour un montant total de neuf million soixante-sept mille euros (9.067.000,- EUR).

Documents établissant la valeur de l'apport en nature:

Les associés et la Société ont revu les documents suivants:

- une copie de l'avance sans intérêt (interest free advance) consentie avant le 31 décembre 2004 à la Société parle Souscripteur (l'«Avance»);
- la déclaration de conversion/souscription sous seing privé émise le 21 juin 2005 par le Souscripteur certifiant la valeur de la créance dérivant de l'Avance (la «Créance Apportée»); et
- un certificat des gérants du 21 juin 2005 attestant que la valeur de la Créance Apportée est égale à un montant global de neuf million soixante-sept mille euros (9.067.000,- EUR) correspondant à la valeur des Parts Sociales C devant être émises pour sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR), ensemble avec la prime d'émission d'un montant de neuf millions cinquante-neuf mille cinq cents euros (9.059.500,- EUR).

Sur la base de ces documents, ayant été informé préalablement de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée comme associé de la Société en raison de l'apport en nature tel que décrit ci-dessus, les associés ont expressément marqué leur accord sur sa description, son évaluation, la conversion effective de la Créance Apportée, et la confirmation de la validité de la souscription et de sa libération.

Suivant les documents ci-dessus, il a été apporté au notaire soussigné la preuve de la propriété et de la valeur de la Créance Apportée pour un montant total de neuf million soixante-sept mille euros (9.067.000,- EUR).

Réalisation effective de rapport en nature:

Le Souscripteur, tel que représenté ci-dessus, déclare que:

- il est le seul créancier de la Créance Apportée et il dispose du pouvoir de transférer librement cette créance, légalement et conventionnellement;
 - l'Avance a déjà été signée, preuve en a été fournie au notaire soussigné;
- il n'existe aucun droit de pré-emption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir droit de demander que la Créance Apportée lui soit transférée;
- le transfert de la Créance Apportée sera effectif à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation du capital de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales C; et
- toutes formalités supplémentaires seront effectuées au Grand-Duché de Luxembourg afin de dûment formaliser le transfert de sa Créance Apportée et de le rendre effectif partout et à l'égard des tiers.

Sixième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts concernant le capital social afin de refléter les décisions prises et d'adapter les définitions qui suivent, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune (les «Parts Sociales C»).

Les détenteurs de Parts Sociales C sont définis ci-après comme les «Associés de Classe C».

La Société peut en outre émettre à tout moment des parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A») et/ou de classe B (les «Parts Sociales B») par décision des Associé de la Société. Dès émission de Parts Sociales A, les détenteurs de Parts Sociales A seront définis ci-après comme les «Associés de Classe A» et lors de l'émission de Parts Sociales B, les détenteurs de Parts Sociales B seront définis ci-après comme les «Associés de Classe B» jusqu'à l'émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B, les Associés de Classe C sont définis ci-après comme «les «Associés» et les Parts Sociales C comme les «Parts Sociales». Dès émission de Parts Sociales A et/ou de Parts Sociales B, les détenteurs de Parts Sociales C, de Parts Sociales A et/ou B seront définis ci-après comme les «Associés», et les Parts Sociales C, les Parts Sociales A et/ou B comme les «Parts Sociales».

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.3 des Statuts en faisant référence aux différentes classes de parts sociales et stipulant que les Parts Sociales peuvent être rachetées parla Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.3. Sauf disposition contraire des Statuts, toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. La Société, pourra, dans la mesure et sous les termes autorisés par la Loi, racheter ses propres Parts Sociales C.»

Huitième résolution

Les associés décident de fixer la durée de l'exercice social de la Société du premier juillet au trente juin de l'année suivante.

Neuvième résolution

Les associés décident de raccourcir la durée du présent exercice social courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005, au 30 juin 2005.



Dixième résolution

Les associés décident de modifier le nouvel article 15.1 (suite à la renumérotation prévue au point 8) des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé tel qu'il suit:

«L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.»

Onzième résolution

Les associés approuvent conformément à l'article 189 de la Loi, l'entrée possible des sociétés GPT HOLDINGS et GPT ou toute filiale, société ou partnership dans lequel GPT HOLDINGS ou GPT MANAGEMENT a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés ou partnerships, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de GPT HOLDINGS or GPT MANAGEMENT, ou encore à toutes sociétés ou partnerships appartenant au GROUPE GPT, comme nouvel associé que la Société par la souscription ou l'acquisition de Parts Sociales A émises ou à émettre par la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre-vingt-dix-sept mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, vol. 24CS, fol. 72, case 8. – Reçu 90.670 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2005.

J. Elvinger.

(071347.3/211/382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2005.

MidOcean FINCO (BEZIER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 110.191.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of August.

Before Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared the following:

MidOcean HOLDCO (BEZIER), S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, established and having its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-);

represented by Me Manfred Müller, lawyer residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom).

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by articles 1832 and following of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of MidOcean FINCO (BEZIER), S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad with unanimous approval of the shareholders.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease



of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member, including, without limitation, BEZIER ACQUISITIONS (1) LIMITED, any financial assistance such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law or by these articles.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

- Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.



The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

- **Art. 12. Powers of the Board of Managers.** The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.
- **Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.
- Art. 14. Conflict of Interests Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is the shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

- **Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.
- **Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.



Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Thursday of December at 11:30 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- Art. 21. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of May and ends on the last day of April in the following year.
- **Art. 22. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.



After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 25. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	Number	Amount
	capital (EUR)	of shares	paid-in (EUR)
MidOcean HOLDCO (BEZIER), S.à r.l., prenamed;	12,500	500	12,500
Total	12,500	500	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand four hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of April 2006.

Extraordinary General Meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 30 April 2006:

- a) Mr Diarmuid Cummins, Chief operating officer, having his address at Westfieldbury, Little Hadham, Hertfordshire SG11 2 AL, the United Kingdom;
- b) Mr Claude Beffort, director of companies, having his professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- c) Mr Christian Tailleur, director of companies, having his professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 66, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477 as statutory auditor for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 30 April 2006.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

MidOcean HOLDCO (BEZIER), S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Luxembourg, ayant son siège social 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

représentée par Me Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni).

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:



Chapitre Ier. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les articles 1832 et suivants du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination MidOcean FINCO (BEZIER), S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger avec l'accord unanime des associés.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris et sans limitation, BEZIER ACQUISITIONS (1) LIMITED, toute assistance financière, comprenant notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

- Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.



Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ciaprès le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

- Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société (à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.
- Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.
- Art. 14. Conflit d'Intérêts Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera tout Gérant ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqués à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières



couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

- Art. 15. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- Art. 16. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jeudi de décembre à 11.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 21. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de mai et finit le dernier jour d'avril de l'année suivante.
- Art. 22. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.



L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommées par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital	Nombre de	Libération
	souscrit (EUR)	parts sociales	(EUR)
MidOcean HOLDCO (BEZIER), S.à r.l., prénommée;	12.500,-	500	12.500,-
Total	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour d'avril 2006.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 30 avril 2006:

- a) Monsieur Diarmuid Cummins, Directeur financier, ayant pour adresse Westfieldbury, Little Hadham, Hertfordshire SG11 2 AL, Royaume-Uni;
- b) Monsieur Claude Beffort, administrateur de sociétés, ayant pour adresse professionnelle 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
- c) Monsieur Christian Tailleur, administrateur de sociétés, ayant pour adresse professionnelle 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétes de Luxembourg sous le numéro B 65.477 comme commissaire aux comptes pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 30 avril 2006.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Müller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2005, vol. 895, fol. 100, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg, le 25 août 2005.

G. Lecuit.

(077403.3/239/524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2005.



ASSEKURANZ AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 54.631.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1996, acte publié au Mémorial C n° 352 du 23 juillet 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 avril 1996, acte publié au Mémorial C n° 385 du 10 août 1996, modifiée par acte sous seing privé en date du 1er juillet 1996, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 698 du 12 décembre 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 13 juin 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 1426 du 2 octobre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour ASSEKURANZ AG

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(067805.3/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

SWL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. KPMG EXPERTS COMPTABLES, Société à responsabilité limitée).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 85.782.

Constituée sous la forme d'une société civile particulière par acte sous seing privé en date du 1er novembre 1969, acte publié au Mémorial C n° 15 du 28 janvier 1970, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 janvier 2005, acte publié au Mémorial C n° 651 du 5 juillet 2005. La société a été transformée en société à responsabilité limitée par-devant le même notaire, en date du 8 janvier 2002, acte publié au Mémorial C n° 746 du 16 mai 2002. La société a changé de dénomination de KPMG EXPERTS COMPTABLES en SWL en date du 12 janvier 2005.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2005.

Pour SWL, S.à r.l.

Signature

Gérant

(067808.3/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

SALON LA COIFFE III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 19, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 40.079.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10801, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(068257.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

PAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 60.444.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2005

Le siège social de la société PAMALUX S.A. a été transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG09975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068043.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



P.F.O., PARTICIPATION-FINANCEMENT OUTREMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 95.225.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1er juin 2005 que:

- Madame Meriel Ceridwen Jones-Avanzi a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Madame Susan Avanzi a été nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.
- Le siège social de la société a été transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067815.3/727/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MATERIS MANAGEMENT ADJUVANTS, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les bilans au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10443, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067855.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MATERIS MANAGEMENT MORTIERS, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les bilans au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10447, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067863.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

JET PROMOTION S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 31.000.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois. R. C. Luxembourg B 89.882.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 juin 2005

Démission du commissaire:

La démission de VERICOM S.A. au poste de commissaire de la société est acceptée.

Nomination d'un nouveau commissaire:

Est nommée au poste de commissaire:

- La société D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, B 108.281.

Son mandat prendra fin au terme de celui de son prédécesseur, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, réf. LSO-BG07244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068168.3/1185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



MATERIS MANAGEMENT PEINTURES, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les bilans au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067866.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MATERIS MANAGEMENT REFRACTAIRES, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les bilans au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10453, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067867.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MATERIS MANAGEMENT ALUMINATES, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les bilans au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10456, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067869.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MATSC, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg E 187.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067872.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

MATERIS MANAGEMENT, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Les bilans au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10451, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067873.3/534/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

A.O.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 85.352.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 juin 2005

Transfert de siège

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068049.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



SOCIETE PORTUGAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 5.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

Signature.

(067876.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

E-MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R. C. Luxembourg B 64.150.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 26 juin 2005

Le nouveau siège social de la société est fixé au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

MAZARS

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(067884.3/1682/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

AA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg 107.867.

Résolutions de l'assemblée générale des associés en date du 18 juillet 2005

Siège social

Le siège de la société AA SERVICES, S.à r.l. est transféré avec effet immédiat au 55-57, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, réf. LSO-BG09382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068054.3/1218/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

EPOQUE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 76.673.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

(068055.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

HODALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 42, rue de Strasbourg. R. C. Luxembourg B 91.908.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

Signature.

(068065.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



PAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2628 Luxembourg, 99, rue des Trévires.

R. C. Luxembourg B 60.444.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(068263.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

PAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.444.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(068265.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

PAMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 60.444.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FISOGEST S.A.

Signature

(068267.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

FINANCIERE CAVOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.849.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(068114.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

WINDPOWER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 93.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10828, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2005.

WINDPOWER S.A.

Signature

(068235.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.



LA FINANCIERE ASPELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 110.219.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le deux août.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1. La société de droit luxembourgeois dénommée LA FINANCIERE VICTOR S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jonathan Beggiato, employé privé, demeurant au 31, Val Sainte Croix à Luxembourg;
- 2. La société de droit luxembourgeois dénommée EXCELIANCE S.A., avec siège social à L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.412, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jonathan Beggiato, employé privé, demeurant au 31, Val Sainte Croix à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de LA FINANCIERE ASPELT S.A.
 - Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tires par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, de propriétés agricoles, de domaines et de forêts, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut en outre accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

- **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.



Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale extraordinaire de constitution.

- Art. 10. La société se trouve valablement engagée vis à vis des tiers, en toutes circonstances, soit par la signature unique de l'administrateur délégué, soit par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs.
- Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

- **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2005.
- Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 14 heures, et pour la première fois en deux mille six, à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., prédite	500 actions
2. La société LA FINANCIERE VICTOR S.A., prédite	500 actions
Total: mille actions	1 000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Jonathan Beggiato, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix:
- b) Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix;



- c) Madame Charlotte Fouquet, employée privée, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg 31, Val Sainte Croix.
 - 3. Est appelé aux fonctions d'Administrateur-délégué:

Monsieur Jonathan Beggiato, prédit.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., de siège 186, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 83.527.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille onze.

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Beggiato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, vol. 149S, fol. 57, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 août 2005.

P. Bettingen.

(078013.3/202/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2005.

DELOITTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 67.895.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 mars 2005 a décidé de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Rodolphe Gerbes, commissaire.

Les comptes de la société seront révisés par la société ABAX AUDIT, Réviseur d'entreprise, conformément à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 janvier 2005, en cours de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(068200.3/799/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

KOLARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 103.922.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2005, réf. LSO-BG10312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Signature.

(068120.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck